L'accompagnateur

# Parcours de vie

## Marche à suivre 0 à 1 an - Santé

### Faire une demande au Régime canadien de soins dentaires (RCSD)

- Vérifiez votre admissibilité
- Consultez le calendrier des demandes pour savoir quand vous pouvez faire une demande.
- Présentez une demande en ligne.

**Bon à savoir**

- Si vous êtes couvert par le RCSD, vous devrez renouveler votre couverture chaque année pour confirmer que vous continuez de répondre à tous les critères d'admissibilité.
- Vous pouvez présenter une demande par l'intermédiaire d'un délégué. Avant de présenter une demande, votre délégué doit prouver qu'il a l'autorité légale de vous représenter. Il peut vous représenter s'il figure sur la liste de vos délégués dans un document tel qu'une procuration, un mandat ou une tutelle. Envoyez les documents originaux ou des copies certifiées par la poste ou soumettez-les en personne à n'importe quel bureau de Service Canada.

### Effectuer le dépistage auditif de votre enfant dans le cadre du Programme de dépistage de la surdité

**Consultez le dossier :** Annonce du diagnostic

**Bon à savoir**

- Ce test est très important à faire. Il peut arriver qu'il ne soit pas réalisé pendant le séjour à l'hôpital ou à la maison de naissance, il faut alors le demander, même si cela signifie de retourner à l'hôpital.
- Les délais entre le diagnostic et le début de la réadaptation peuvent être longs. Entre les deux, vous pouvez contacter votre AQEPA pour obtenir des services et des réponses à vos questions et développer des stratégies de communication visuelle.
- Consultez le guide «Votre enfant a une surdité?» créé par l'AQEPA.

## Ouvrir un dossier au Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

- Demandez une référence à un professionnel de la santé, qui évaluera les besoins de réadaptation. Si votre enfant a eu droit au dépistage néonatal (PQDSN), l'audiologiste donnera la confirmation de diagnostic, ce qui vous permettra d'ouvrir un dossier au CRDP. Si votre enfant n'y a pas eu droit, il faudra demander une référence au pédiatre, pour aller consulter un audiologiste.
- Contactez le CRDP de votre région pour prendre rendez-vous et ouvrir un dossier.
- Apportez les documents médicaux pertinents (diagnostics, résultats d'examens, plan de traitement, etc.) lors de votre première rencontre. Lors de cette rencontre, posez vos questions sur les avantages et limites de chaque mode de communication et des différentes possibilités d'appareillage.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

## Ouvrir un dossier au Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

- Demandez une référence à un professionnel de la santé, qui évaluera les besoins de réadaptation. Si votre enfant a eu droit au dépistage néonatal (PQDSN), l'audiologiste donnera la confirmation de diagnostic, ce qui vous permettra d'ouvrir un dossier au CRDP. Si votre enfant n'y a pas eu droit, il faudra demander une référence au pédiatre, pour aller consulter un audiologiste.
- Contactez le CRDP de votre région pour prendre rendez-vous et ouvrir un dossier.

- Apportez les documents médicaux pertinents (diagnostics, résultats d’examens, plan de traitement, etc.) lors de votre première rencontre. Lors de cette rencontre, posez vos questions sur les avantages et limites de chaque mode de communication et des différentes possibilités d’appareillage.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

Pour plus d’informations, consultez le site web de l’accompagnateur : laccompagnateur.org

Généré le : 12 novembre 2026

© L’accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.